

**veloroc**

166 Cours Gambetta | 84300 CAVAILLON | France
www.veloroccavaillon.fr | email : info@veloroc.com



Règlement randonnée VTT

La RANDO des VENDANGES

Le dimanche 15 novembre 2026

Article 1 :

- Cette randonnée est ouverte à tous les cyclistes, licenciés ou non à un club ou à une fédération.
- Il y a 5 parcours VTT de distance 15, 25, 35, 40 et 55 kms balisés + 2 circuits GRAVEL de 50 et 70 km + 3 circuits Route de 50, 75 et 105 km
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs qui devront être sous la responsabilité d'un adulte pendant tout le parcours.
- Vous vous déclarez être apte médicalement à la pratique de votre sport.

Article 2 :

- Chaque participant doit s'être inscrit sur internet et avoir réglé la somme
Tarifs VTT : 15 € avec repas / 10 € sans repas
10 € pour les moins de 18 ans avec repas/ 5 € sans repas
Tarifs Route et Gravel : 13 € avec repas / 8 € sans repas
10 € pour les moins de 18 ans avec repas/ 5 € sans repas
+ frais internet pour tous les circuits
- Majoration de 4 € pour inscription sur place

Article 3 :

- Le port du casque rigide homologué est obligatoire.
- Les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies soumises à ce code. Les circuits se déroulent sur des voies ouvertes à la circulation.
- Les parcours seront balisés.
- Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés et les propriétés privées ouvertes dans le cadre de la manifestation.
- Aucun déchet ne doit être jeté dans la nature.
- Le point de départ et d'arrivée est fixé au Stade des Imberts, commune de Gordes 84.
- Les départs se feront à partir de 8h00 et jusqu'à 10h30 selon les circuits.
- Veillez aux heures de fermeture des points de ravitaillements.
- Les ravitaillements seront clos à 13h00 et l'arrivée à 14h00.
- Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation.

Article 4 :

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation avant, pendant et après la randonnée.
 - L'organisateur a souscrit une assurance RC pour tous les participants.
 - L'organisateur se réserve le droit à l'image lors de cette manifestation.
 - En cas d'accident corporel vous faites le 18 ou le 112.
 - Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique du participant.
 - Les incidents matériels relèvent de votre compétence.
- Vous pouvez toutefois téléphoner au 06.99.62.36.49 pour demander aide ou assistance dans la mesure de nos moyens.

Ce règlement est affiché aux inscriptions et fera naturellement autorité en cas de litige.

Attention : l'organisation se réserve la possibilité de mettre en place des portails horaires sur les parcours, et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour orienter les vététistes sur un parcours adapté à leur niveau.

Le Président

Laurent ROURE

**veloroc**

166 Cours Gambetta | 84300 CAVAILLON | France
www.veloroccaillon.fr | email : info@veloroc.com



Règlement randonnée pédestre

La RANDO des VENDANGES

Le dimanche 15 novembre 2026

Article 1 :

- Cette randonnée est ouverte à tous.
- Il y a 2 parcours de distance 9 et 13 kms balisés.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs qui devront être sous la responsabilité d'un adulte pendant tout le parcours.
- Vous vous déclarez être apte médicalement à la pratique de votre sport.

Article 2 :

- Chaque participant doit s'être inscrit sur internet et avoir réglé la somme
Tarifs pédestre : 13 € avec repas / 8 € sans repas
10 € pour les moins de 18 ans avec repas/ 5 € sans repas
- + frais internet pour tous les circuits
- Majoration de 4 € pour inscription sur place

Article 3 :

- Les parcours seront balisés
- Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés et les propriétés privées ouvertes dans le cadre de la manifestation.
- Aucun déchet ne doit être jeté dans la nature.
- Le point de départ et d'arrivée est fixé au stade des Imberts, commune de Gordes 84
- Les départs se feront à partir de 8h00, dernier départ à 10h00
- Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation

Article 4 :

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation avant, pendant et après la randonnée.
 - L'organisateur a souscrit une assurance RC pour tous les participants.
 - L'organisateur se réserve le droit à l'image lors de cette manifestation.
 - En cas d'accident corporel vous faites le 18 ou le 112.
 - Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique du participant.
 - Les incidents matériels relèvent de votre compétence
- Vous pouvez toutefois téléphoner au 06.99.62.36.49 pour demander aide ou assistance dans la mesure de nos moyens.

Ce règlement est affiché aux inscriptions et fera naturellement autorité en cas de litige.

Le Président

Laurent ROURE